

FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN



ORGANISME PUBLIC INTERNATIONAL
A CARACTERE ECONOMIQUE ET FINANCIER



RAPPORT ANNUEL 2008

SIEGE SOCIAL

- 617, Avenue du Président KARL CARSTENS
- PL 005
- B.P. 382 NIAMEY - NIGER
- Quartier Plateau - Commune I
- Téléphones (227) 20 72 26 32/33/34
- Fax (227) 20 73 30 44
- Site Web: www.fonds-solaf.org
- E-mails : fsa@fonds-solaf.org et fsa@intnet.ne

SOMMAIRE

Présentation du Fonds de Solidarité Africain	3
Organes	4
Mot du Président en exercice du Conseil de Direction	8
Environnement Economique International et Africain	10
Activités Opérationnelles	12
Activités Administratives	20
Situation financière au 31/12/2008	23
Résolutions du Conseil de Direction	32

NOS COORDONNEES :

Fonds de Solidarité Africain (FSA)
617, Avenue du Président KARL CARSTENS
PL 005
B.P. 382 NIAMEY - NIGER
Quartier Plateau - Commune I

Tél. : (227) 20 72 26 32/33/34
Fax : (227) 20 73 30 44
Site Web : www.fonds-solaf.org
E-mails : fsa@fonds-solaf.org et fsa@intnet.ne



PRESENTATION DU FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN

1. MISSION

Le Fonds de Solidarité Africain a pour mission de participer au développement économique de ses Etats Membres africains en jouant le rôle de catalyseur des systèmes financiers en vue de permettre, aux Etats et aux entreprises publiques et privées, l'accès aux crédits destinés à financer des projets d'investissements productifs d'une part, et d'autre part en facilitant la mobilisation de l'épargne locale en intervenant sur les marchés financiers.

2. OBJECTIFS

Le FSA a pour objectifs de :

- Favoriser le financement des investissements en étant un catalyseur des systèmes financiers des Etats Membres ;
- Faciliter la mobilisation de l'épargne locale et extérieure en intervenant sur les marchés financiers ;
- Contribuer à la mise en place de Fonds de garantie locaux et à leur renforcement.

3. TECHNIQUES D'INTERVENTION

Le FSA dispose de trois techniques d'intervention pour réaliser sa mission :

- L'octroi de garantie pour le remboursement des prêts bancaires et des emprunts obligataires ;
- L'octroi de refinancement de prêts permettant d'allonger la durée ;
- L'octroi de bonification de taux d'intérêt des prêts accordés pour le financement des projets.

4. DOMAINES D'INTERVENTION

Le FSA intervient dans tous les secteurs de l'activité économique : infrastructures de base, développement rural, agro-industrie, télécoms, énergie, hôtellerie, immobilier, transport, etc., à la seule exception du négoce.



5. ETATS MEMBRES

Au 31.12.2008, les Etats membres du Fonds sont le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Mali, Maurice, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

ORGANES

1. CONSEIL DE DIRECTION

PRESIDENT

BENIN :

Monsieur Félicien Chabi ZACHARIE

Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique
Ministère du Développement, des Finances et de l'Economie
COTONOU

MEMBRES

BURKINA :

Monsieur MALGOUBRI Rémy Léopold

Directeur de la Dette Publique,
Ministère de l'Economie et des Finances
OUAGADOUGOU

BURUNDI :

Monsieur Nicodème NTIRANDEKURA

Conseiller au Cabinet du Ministre
Ministère de l'Economie, des Finances
et de la Coopération au Développement
BUJUMBURA

CENTRAFRIQUE :

Madame Isabelle GAUDEUILLE

Cabinet du Ministre des Finances
BANGUI



COTE D'IVOIRE :

Monsieur Kotro Blaise DIEGBA

Directeur des Affaires Économiques Extérieures
et de l'Intégration Sous Régionale (DAFEXI)
Ministère de l'Economie et des Finances
ABIDJAN

GABON :

Monsieur MEYE BEKOUROU be OBAME

Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre
LIBREVILLE

MALI :

Monsieur Boubacar Sidiki WALBANI

Directeur Général de la Dette Publique
Ministère des Finances
BAMAKO

ILE MAURICE :

Monsieur Premcoomar BEEHARRY

Directeur du Procurement Policy Office
Ministère des Finances et du Développement Economique
PORT-LOUIS

NIGER :

Monsieur ABDOU SOUMANA

Secrétaire Général
Ministère de l'Economie et des Finances
NIAMEY



RWANDA :

Monsieur François NKULIKIYIMFURA

Directeur du Trésor

Ministère des Finances et de la Planification Economique

KIGALI

SENEGAL :

Monsieur Aboubacry Demba LOM

Directeur de la Planification Nationale

Direction de la Planification Nationale et de la

Coordination avec la Planification Régionale

Ministère de l'Economie et des Finances

DAKAR

TCHAD :

Monsieur Ibrahim Badji MOLLIMI

Secrétaire Général Adjoint

Ministère des Finances et du Budget

N'DJAMENA

TOGO :

Monsieur Mongo AHARH-KPESSOU

Secrétaire Permanent pour le Suivi des Politiques

de Réformes et des Programmes Financiers

Ministère de l'Economie et des Finances

LOME

BENIN :

Monsieur Dieudonné Maurice ADJAH

Administrateur du Trésor

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

COTONOU

Administrateur Suppléant



DIRECTION GENERALE

Directeur Général :

Monsieur Jean-Marie Vianney NYIRIMIHIGO

Directeur Conseillère Juridique :

Madame Rahmata SIDIBE

Directeur Financier et Comptable (DFC) :

Monsieur Emile Yado OUEDRAOGO

Directeur des Affaires Générales (DAG) :

Monsieur Allasra NOUDJALTA

Directeur des Opérations (DOP) :

Monsieur Halid ALHASSANE

2. CONTROLEURS EXTERNES

Contrôleur Financier :

**Cabinet Audit & Conseil
SIDIBE & Associés**

Monsieur Ousmane SIDIBE

Associé-Gérant

NIAMEY

Commissaire aux Comptes :

**Audit, Commissariat aux Expertise
Comptable et Conseil (EFIC)**

Monsieur Hadi Goni BOULAMA

NIAMEY.

MOT DU PRESIDENT EN EXERCICE ADMINISTRATEUR POUR LA REPUBLIQUE DU BENIN

L'année 2008 a été marquée, au Fonds de Solidarité Africain (FSA), par plusieurs événements :

1. **Reformes institutionnelles** : le Fonds a tenu la première réunion des Ministres de tutelle de ses Etats membres, le 20 décembre 2008 à son siège à Niamey. Au cours de cette réunion, les Ministres ont adopté les nouveaux textes de base du Fonds à savoir l'Accord révisé portant création et les Statuts du Fonds de Solidarité Africain. Les principales innovations introduites par ces nouveaux textes sont :

- L'extension de la gamme des produits du FSA ;
- l'ouverture du capital du Fonds à de nouveaux membres : Etats Africains et non Africains, Institutions de financement du Développement, Personnes morales de droit privé ;
- La modification des organes du Fonds qui sont désormais :
 - o L'Assemblée Générale
 - o Le Conseil d'Administration
 - o La Direction Générale ;
- La réorganisation de la structure du capital du Fonds, pour le rendre conforme à celle des institutions financières internationales, avec deux composantes : le **Capital Appelable** et le **Capital Sujet à Appel** ;
- L'augmentation du capital du Fonds qui est porté à 150 milliards FCFA dont **20%** soit 30 milliards FCFA représentent le **Capital Appelable** et **80%** soit 120 milliards FCFA constituent le **Capital Sujet à Appel**. Les deux tiers (2/3), au minimum, du Capital doivent être détenus par les Etats Membres Africains.

Après l'adoption des nouveaux textes, les Ministres ont pris une décision portant souscription et appel du capital à travers laquelle chaque Etat membre décide, au minimum, de doubler sa quote part actuelle au capital du FSA. Ainsi, le capital souscrit par les pays membres actuels passe de 10 à 20 milliards de FCFA au titre du capital appelé et à 80 milliards de capital sujet à appel, soit un capital souscrit de 100 milliards de FCFA.



Les Ministres ont affirmé l'attachement des Etats Membres au Fonds de Solidarité Africain et ont hautement apprécié ses performances opérationnelles et financières.

2. **Gestion du FSA** : le Fonds a poursuivi les reformes visant à améliorer sa gestion prudentielle et renforcer ses capacités. Ainsi :

- le Fonds a entrepris la refonte de son système informatique avec l'acquisition du progiciel intégré IBIS de CERGI Banking Services (Côte d'Ivoire) couvrant les différents postes de gestion : Comptabilité, Budget / Dépenses, Paie, Immobilisation, Evaluation et Suivi des Engagements. La plateforme matérielle a été renouvelée avec l'acquisition de deux nouveaux serveurs et la réhabilitation complète et la sécurisation de la salle informatique du FSA ;
- Le Fonds a poursuivi l'amélioration de la qualité de son portefeuille avec le renforcement du suivi des engagements, la mise en œuvre du système de cotation des risques, le respect des normes prudentielles, l'amélioration du système d'évaluation des projets, le renforcement des mécanismes de prise de sûretés.
- le Fonds a édicté une nouvelle politique de provisionnement de ses engagements qui distinguent deux types de provisions :
 - o une provision pour risque général qui couvre l'ensemble des engagements inscrits en hors bilan et dont les taux de provisionnement sont fonction de la cotation de chaque engagement. Pour l'année 2008, des provisions d'un montant de 1.399.719.724 FCFA ont été constituées à cet effet.
 - o une provision sur créances nées des appels de garantie, à l'image des dispositifs de provisionnement de créances en vigueur dans les banques.

3. **Activités opérationnelles** : l'année 2008 a été marquée par la plus grave crise financière depuis celle de 1929, qui est partie de la crise des crédits hypothécaires (*crise des subprimes*), pour engendrer l'effondrement de l'ensemble des marchés financiers, et contaminer l'économie entière. Ainsi, on a assisté à une dégringolade des taux de croissance du PIB des pays développés. Le continent africain n'a pas été beaucoup impacté en 2008 et affiche un taux de croissance global de son PIB de 5,4%.

Dans ce contexte, les opérations du Fonds de Solidarité Africain ont été impactées par la faiblesse des émissions d'emprunts obligataires privées sur le marché financier. En conséquence, le cumul des interventions en 2008 est en baisse par rapport à 2007. Il s'élève à 11.448.800.000 FCFA contre 15.598.159.488 FCFA en 2007 et concernent 13 projets d'investissement repartis dans les différents Etats Membres. Ces nouvelles interventions portent à 216.918.196.675 FCFA le cumul des approbations de garanties au 31 décembre 2008.



4. **Activités financières** : la crise financière mondiale n'a pas épargné notre Institution qui a été victime des conséquences du dysfonctionnement du système financier mondial. Les placements du Fonds ont connu une forte dépréciation qui a entraîné la constitution d'importantes provisions pour dépréciation d'un montant de **4.397.557.695 FCFA**.

Ainsi, la valeur des titres de placement baisse fortement au courant de l'exercice, passant de 11.130.613.327 FCFA à 5.546.832.474 FCFA.

L'effondrement des marchés financiers n'a pas seulement impacté la valeur des titres mais il a aussi entraîné une baisse des produits sur titres de placement.

Les produits opérationnels enregistrent une baisse significative, non seulement du fait de la baisse des commissions, mais aussi et surtout du fait de la baisse des intérêts sur les créances nées des appels de garantie.

En définitive, l'exercice 2008 se clôture avec un total bilan de 26.797.960.015 FCFA et un résultat net déficitaire de -4.450.732.950 FCFA.

Il devient prioritaire de renforcer les ressources financières du FSA, en vue de restaurer sa capacité d'intervention, à travers les actions suivantes :

- Le versement par les Etats membres, de tout ou partie de leurs quote parts au capital ;
- L'initiation des actions nécessaires à la restauration des placements du FSA ;
- Le recouvrement des créances nées des appels de garantie et notamment la créance sur les ICS dont la première échéance a été recouvrée en octobre 2008 ;
- Le recouvrement de la créance BCEAO ;
- L'adhésion de nouveaux membres au Fonds de Solidarité Africain.

A l'issue de mon mandat de Président du Conseil qui prend fin le 31 décembre 2008, je tiens à remercier tous mes collègues Administrateurs, la Direction Générale et le Personnel du Fonds, pour le soutien inestimable qu'ils m'ont apporté et souhaite plein succès à **Monsieur MALGOUBRI Rémy Léopold**, Administrateur pour le Burkina Faso, Président du Conseil de Direction du FSA pour l'année 2009.

Monsieur Félicien Chabi ZACHARIE

Président du Conseil de Direction.



ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET AFRICAIN



Au cours de l'année 2008, l'économie mondiale a subi la crise la plus grave depuis celle de 1929. La crise des crédits hypothécaires à risque (*crise des subprimes*), qui a commencé en 2007, s'est accentuée en 2008. En effet, à mesure que les défauts de remboursement d'emprunts hypothécaires se sont multipliés, la valeur des titres qui y étaient adossées s'est détériorée. Les investisseurs à court terme et les déposants se sont retirés, laissant les émetteurs aux prises à de graves difficultés. Dans le climat d'incertitude, les banques, y compris celles qui n'étaient pas directement touchées, ont cessé de se consentir des prêts, ne connaissant pas quels établissements pouvaient détenir les titres toxiques et ne maîtrisant pas l'ampleur du phénomène. L'effondrement de la banque américaine Lehman Brothers à l'été 2008, a déclenché une crise financière majeure qui, du fait de l'intégration mondiale et des interconnexions étroites entre les institutions financières, s'est propagée à toute vitesse aux marchés financiers.

Les banques centrales ont réagi énergiquement au défaut de liquidité du marché. Les gouvernements des pays développés ont initié des stratégies et plans à court terme pour contenir la crise, à travers les principales actions ci-après :

- la baisse des taux directeurs
- l'octroi de facilités de liquidité aux banques et aux grandes entreprises
- la mise en place de mécanismes de garantie
- l'augmentation des fonds propres des banques
- l'acquisition des actifs toxiques par les Etats.

Ces mesures urgentes ont permis d'éviter le cataclysme financier. Mais la crise financière s'est étendue à l'économie réelle du fait du resserrement du crédit. En effet, les banques qui doivent passer à perte de mauvaises créances, du fait de leurs obligations en matière de fonds propres, ne peuvent plus prêter, ce qui a pour conséquence de ralentir la croissance de l'économie.

Au niveau des pays industrialisés, la crise a eu pour conséquence l'effondrement de la production industrielle (notamment l'industrie automobile), la montée du chômage et la chute vertigineuse de la consommation des ménages.

Ainsi, aux Etats Unis, le taux de croissance du PIB en 2008 est en repli de -1% et s'établit à 1,3% contre 2,2% en 2007.

Les quinze pays de la zone euro affichent une croissance globale de 0,8% sur l'ensemble de l'année 2008, soit moins d'un tiers des 2,6% en 2007. Pour l'ensemble des 27 pays de l'Union européenne, la croissance du PIB a été de 0,9% en 2008 contre 2,9% en 2007.

Au Japon, le PIB a enregistré une chute supérieure à 10% au dernier trimestre 2008. La croissance annuelle ressortirait négative de -2% pour l'exercice fiscal 2008-2009 qui s'achève le 31 mars 2009.



En Chine, quatrième économie mondiale, la croissance du PIB devrait ralentir à 9,4% en 2008, contre 11,4% enregistré en 2007, consécutivement à la réduction des exportations.

Le continent africain, dont l'économie est faiblement intégrée à l'économie mondiale, n'a pas fortement ressenti les effets de la crise en 2008. La croissance du PIB au niveau continental atteindrait 5,4% en 2008. Mais c'est en 2009 que les prévisions sont pessimistes pour le Continent qui risquerait de subir durement les effets indirects de la crise du fait notamment :

- de la baisse des prix des matières premières
- de la chute des exportations
- de la baisse des revenus du tourisme
- de la réduction de l'aide au développement et des transferts des migrants.

Cette situation est de nature à annihiler les résultats enregistrés par le continent dans l'amélioration des fondamentaux notamment :

- la réduction considérable des déficits
- la forte baisse de l'endettement
- l'assainissement du secteur productif
- l'augmentation des réserves de change.

Concernant spécifiquement les Etats membres du Fonds de Solidarité Africain FSA, leurs performances économiques sont encore une fois en deçà de la moyenne générale observée en Afrique subsaharienne du fait de facteurs négatifs endogènes et exogènes.

La zone UEMOA a enregistré un taux de croissance du PIB de 3,9% en 2008 contre 3,7% en 2007. La situation des finances publiques a été caractérisée par une aggravation du déficit budgétaire qui s'est établi à 5,7% du PIB en 2008 contre 5,1% en 2007, du fait des mesures budgétaires prises par les Etats pour lutter contre la cherté de la vie. En effet, les fortes tensions sur les prix des denrées de consommation ont porté les taux d'inflation à leurs plus hauts niveaux observés depuis plus d'une décennie. Ainsi, le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 7,4% contre 2,4% en 2007.

Les pays de la zone CEMAC ont connu une croissance plus élevée que ceux de la zone UEMOA bien qu'enregistrant une baisse par rapport à 2007 et 2006. La croissance globale du PIB dans la zone est de l'ordre de 4,3% en 2008 contre 4,5% en 2007 et 5,1% en 2006. Cette baisse de la croissance résulte principalement de la baisse des recettes d'exportation, surtout pour les pays producteurs de pétrole comme le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad.



Les trois pays hors zone Franc membres du FSA, ont enregistré des performances économiques satisfaisantes. Le Burundi affiche un taux de croissance de son PIB de 4,5% en forte hausse par rapport à 2007. Les économies mauricienne et rwandaise ont enregistré en 2008 des taux de croissance vigoureux de l'ordre de 7% et 12% respectivement.



ACTIVITES OPERATIONNELLES



INTERVENTIONS DE L'EXERCICE 2008

Au cours de l'exercice 2008, le Fonds a enregistré 34 demandes d'intervention en provenance des différents Etats membres, dont 32 demandes d'intervention en garantie, une demande en bonification de taux d'intérêts et une en allongement de durée de prêt. Toutes ces demandes ont été traitées et les dossiers viables ont été évalués par la Direction des Opérations. 13 projets ont été soumis à l'approbation des Administrateurs au cours des deux sessions ordinaires du Conseil de Direction et d'une consultation à domicile intervenue au cours de l'exercice 2008.

Tous les 13 projets soumis au Conseil de Direction ont été approuvés et concernent 11 demandes en garantie de prêts bancaires et 2 demandes de garanties en faveur d'emprunts obligataires.

Le tableau ci-après présente les garanties approuvées en 2008 :

N°	PROMOTEUR	PAYS	BAILLEUR	MONTANT GARANTI
1	CNI	Gabon	BDEAC	1 680 000 000
2	MDS Mali	Mali	BNDA	318 000 000
3	SNTC	Niger	Ecobank Niger	360 000 000
4	SSTV	Niger	Ecobank Niger	150 000 000
5	ENNY	Rwanda	Banque de Kigali	355 800 000
6	STONES	Mali	Pool Bancaire Mali	950 000 000
7	MILK CHEL SA	Burundi	PTA Bank	360 000 000
8	SHELTER AFRIQUE	Ins. Intern.	Emprunt Obligataire	2 000 000 000
9	RENACA	Bénin	Ecobank Bénin	400 000 000
10	ACFB	Bénin	Ecobank Bénin	75 000 000
11	ACI	Mali	Emprunt Obligataire	4 200 000 000
12	TAANADI	Niger	BRS Niger	150 000 000
13	CET	Niger	BIA Niger	450 000 000
			TOTAL GENERAL	11 448 800 000

Ainsi, le montant total des approbations en garantie du Fonds de Solidarité Africain pour l'année 2008 se chiffre à 11.448.800.000 FCFA contre 15.598.159.488 FCFA en 2007, soit une baisse de 25%. Cette baisse se justifie par la rareté des émissions d'emprunts obligataires privées sur le marché financier du fait notamment de l'éviction des émetteurs privés par les Etats, dont les émissions n'ont pas besoin d'être garanties, et par une crise de liquidité sur le marché en 2008.

A titre illustratif, l'opération Shelter Afrique, qui est pourtant une bonne signature et qui est à sa troisième émission sur le marché financier, s'est soldée par une sous-souscription ne recueillant qu'à peine 26,6% du montant sollicité. De même, la société



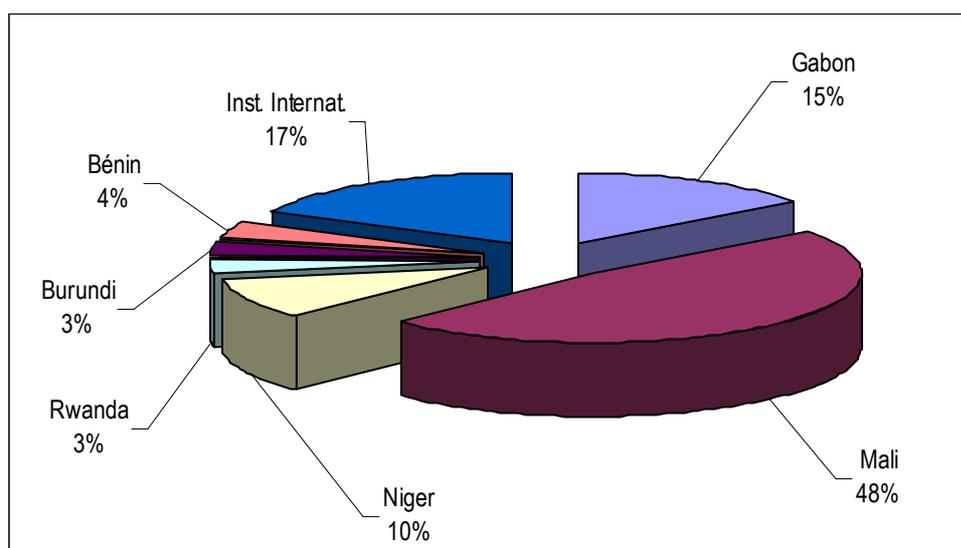
NESKO du Burkina Faso n'a pu mobilisé que 600 millions de FCFA sur une émission de 3 milliards FCFA, soit 20%.

Il faut également signaler que cette baisse des approbations résulte en partie du respect par le Fonds de Solidarité Africain du nouveau dispositif prudentiel mis en place qui atténue fortement les niveaux d'exposition aux risques.

Les approbations en garantie du FSA, en faveur des crédits destinés au secteur de la micro finance, qui ne représentait que 0,1% en 2007, s'élève en 2008 à 7,5% en faveur d'une Institution de Micro Finance du Niger (TAANADI) et de deux réseaux de Micro Finance du Bénin (RENACA & ACFB).

Les approbations de 2008 ont concerné six pays membres en 2008 et une Institution Internationale intervenant dans tous les Etats membres du FSA, ce qui conforte la diversification du portefeuille et l'atténuation du risque géographique du Fonds.

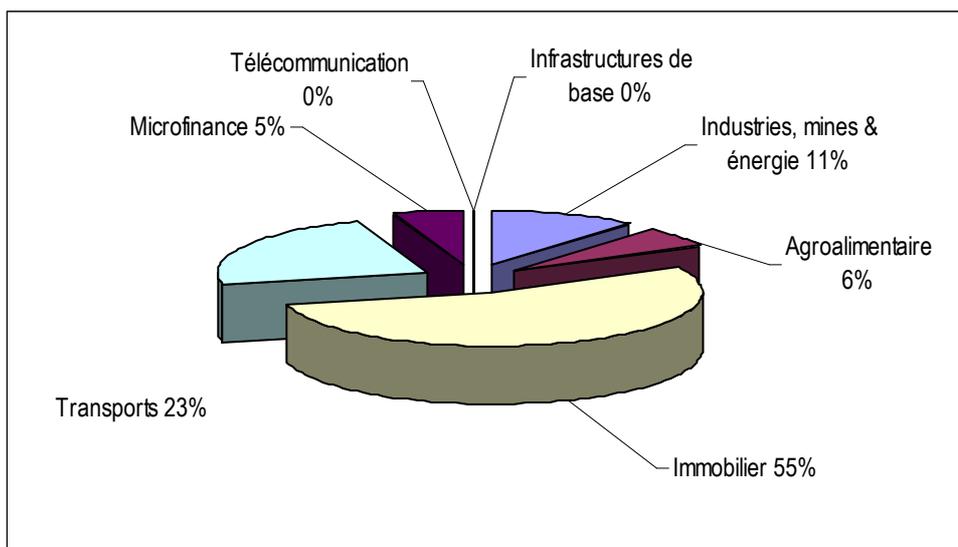
La répartition par pays bénéficiaire, est la suivante :



Sur le plan sectoriel, les garanties accordées par le FSA en 2008 se répartissent comme suit :

Industries, mines & énergie	1 305 800 000	11,41%
Agroalimentaire	678 000 000	5,92%
Immobilier	6 200 000 000	54,15%
Transports	2 640 000 000	23,06%
Micro finance	625 000 000	5,46%
Télécommunications	0	0,00%
Infrastructures de base	0	0,00%
	11 448 800 000	100,00%





BILAN GLOBAL DES INTERVENTIONS AU 31 DECEMBRE 2008

Garantie

Au 31 décembre 2008, le cumul des garanties accordées par le FSA s'élève en principal à 216.918.196.675 FCFA, en faveur de 134 projets dans 12 des 13 Etats Membres du Fonds. Ces interventions du Fonds ont permis de mobiliser des financements de l'ordre de 430 milliards de FCFA.

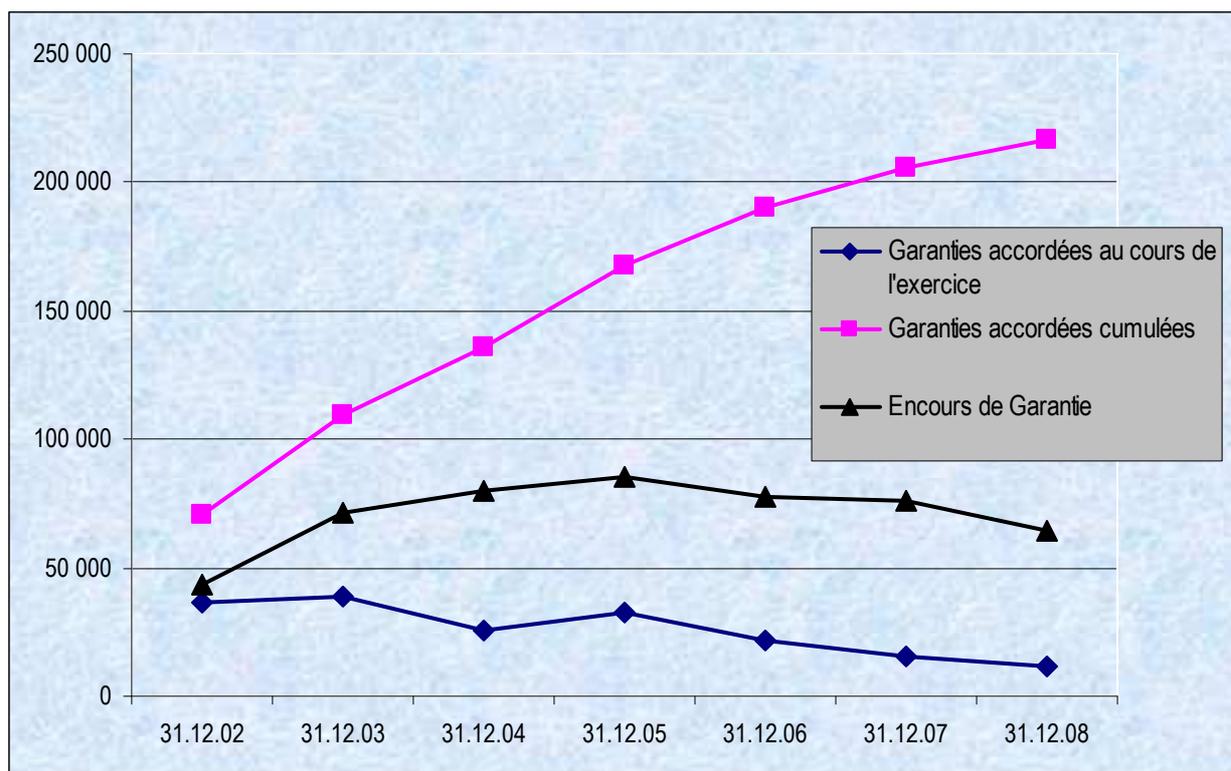
L'évolution des interventions en garantie du FSA, de 2002 à 2008 se présente comme suit (en millions de FCFA) :

	31.12.02	31.12.03	31.12.04	31.12.05	31.12.06	31.12.07	31.12.08
Garanties accordées au cours de l'exercice	36 611	38 881	25 820	32 361	21 921	15 598	11 449
Garanties accordées cumulées	70 888	109 769	135 589	167 950	189 871	205 469	216 918
Encours de Garantie	43 245	71 102	79 803	85 266	77 632	76 389	64 653

L'encours des garanties est passé de 76.389.823.908 FCFA au 31/12/2007 à 64.653.186.448 FCFA au 31/12/2008, soit une baisse de 15,4%. Cette baisse de l'encours s'explique par un niveau élevé des amortissements (notamment les garanties d'emprunts obligataires) que les engagements signés au cours de l'exercice 2008 n'ont pas pu compenser.



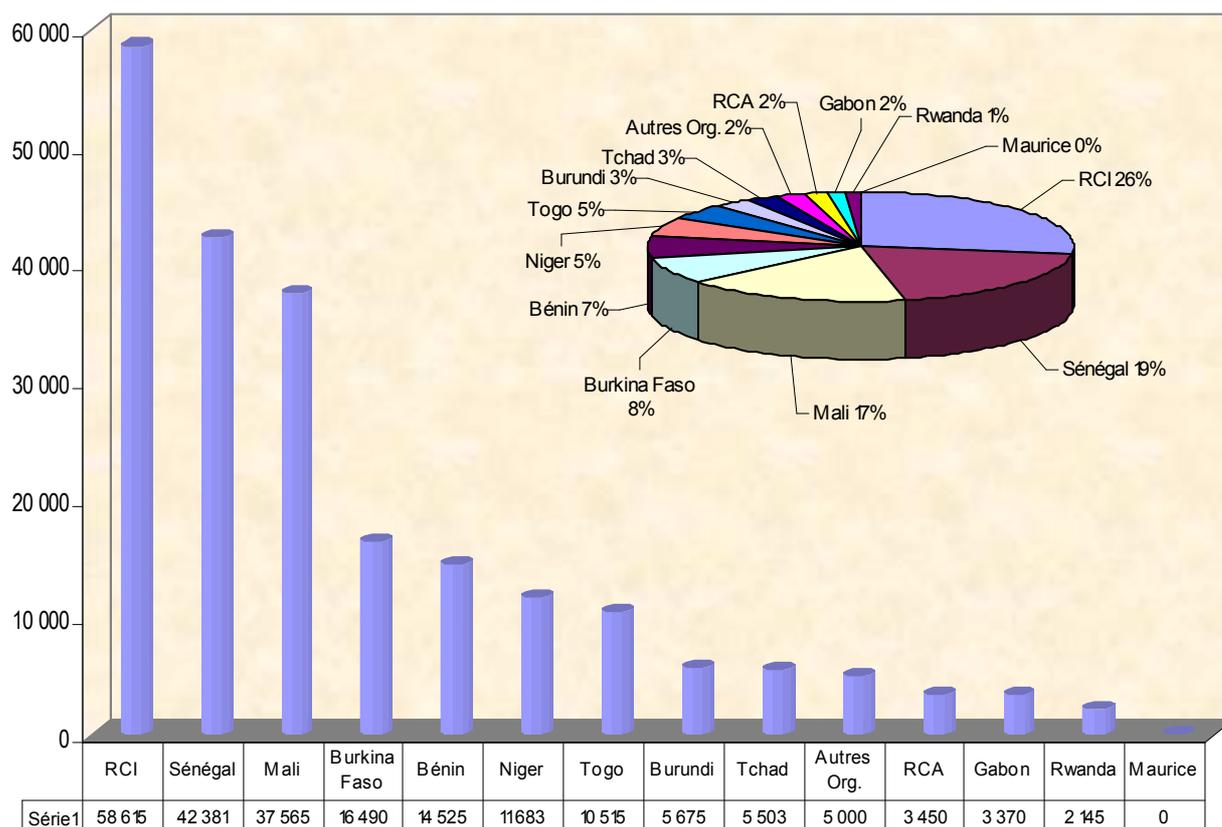
Le graphique ci-après illustre l'évolution des approbations et des encours du FSA :



Le graphique illustre la progression continue des interventions du FSA : +54,9% en 2003, +23,5% en 2004, +23,9% en 2005, +11,8% en 2006, 8,2% en 2007 et +5,6% en 2008. Mais le volume des approbations connaît une tendance baissière depuis 2006, quand l'euphorie des émetteurs privés et des souscripteurs sur le marché financier a commencé à s'estomper. Les encours de garanties ont également suivi une tendance haussière jusqu'en 2005 avant de commencer à baisser à partir de 2006 du fait que les amortissements annuels sont devenus supérieurs aux nouveaux engagements.

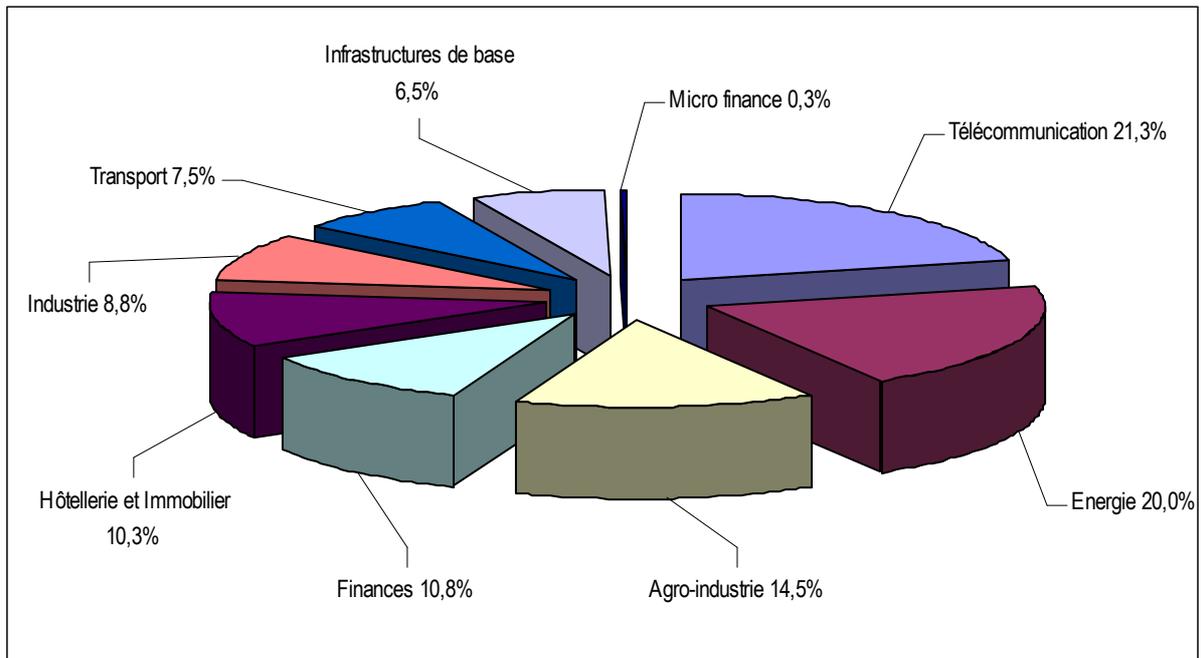
La répartition des encours de garantie au 31 décembre 2008 par Etat Membre est la suivante (en millions FCFA):





La répartition des garanties accordées selon les secteurs d'intervention se présente comme suit (en millions de FCFA) :

SECTEURS	MONTANT	%
Télécommunication	46 198	21,30%
Energie	43 414	20,01%
Agro-industrie	31 513	14,53%
Finances	23 370	10,77%
Hôtellerie et Immobilier	22 288	10,27%
Industrie	19 175	8,84%
Transport	16 265	7,50%
Infrastructures de base	14 070	6,49%
Micro finance	625	0,29%
	216 918	100,00%



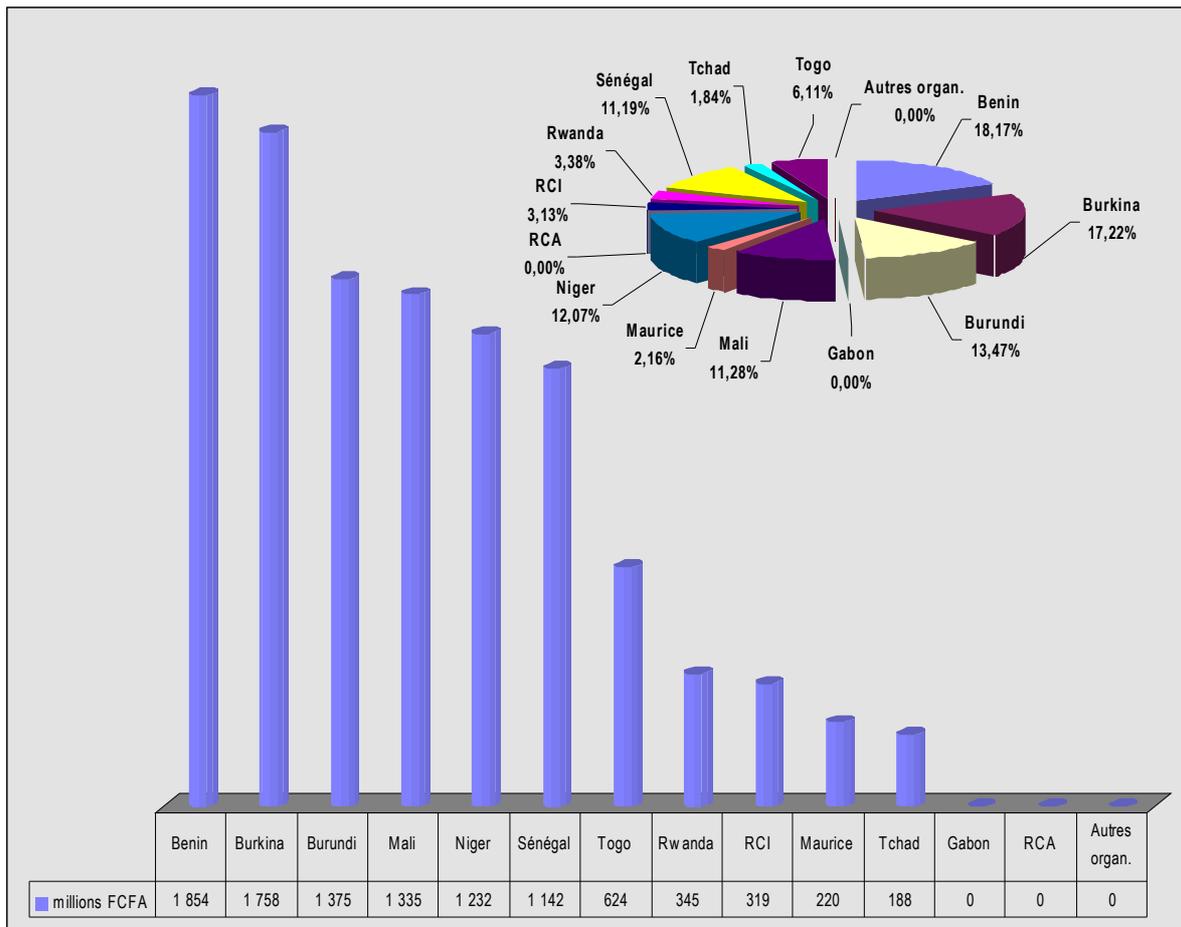
Bonifications de taux d'intérêt

En raison de l'amenuisement des ressources affectées aux opérations de bonification de taux d'intérêt, le FSA n'a pas approuvé de nouvelles interventions en bonifications au cours de l'exercice 2008.

Au 31 décembre 2008, le cumul des bonifications accordées par le FSA s'élevait à 10.937.322.156 FCFA en faveur de 80 projets répartis dans 11 Etats Membres. Ces bonifications accordées par le FSA ont contribué à mobiliser des financements d'un montant cumulé de 180,4 milliards de FCFA au profit des Etats membres bénéficiaires.

Ces bonifications se répartissent, entre Etats membres, comme suit :





A la même date, l'encours des bonifications, c'est-à-dire le total des montants accordés non encore décaissés (réserves engagées aux bonifications) est de 3.286.653.438 FCFA, et concernant trente neuf projets. Certains de ces projets n'ont pas pu se réaliser tel que prévu dans les études de faisabilité soumises au FSA et sur base desquelles l'accord de bonification avait été obtenu ; d'autres ont vu leurs porteurs tomber en faillite ; tandis que certains autres n'ont jamais réclamé au FSA de leur verser les bonifications consenties jusqu'à ce que celles-ci atteignent leur date de échéance.

Aussi, le Conseil de Direction du FSA a, au cours de sa 76^{ème} session, décidé de l'annulation des bonifications devenues caduques pour un montant de 1.470.759.437 FCFA. Ce montant a été affecté aux provisions pour risques généraux, conformément à la nouvelle politique de provisionnement. Ces provisions, ayant un caractère de réserves, viendront en renforcement des fonds propres pour permettre au FSA d'accroître sa capacité opérationnelle tout en respectant ses normes prudentielles.



Allongement de durée de prêt

Au cours de l'exercice 2008, le FSA n'a pas effectué de nouvelles interventions en allongement de durée de prêt. Le montant cumulé des financements accordés par le Fonds au 31 décembre 2008 s'élève à 722.000.000 FCFA. Au 31 décembre 2008, l'encours des créances au titre des allongements de durée de prêts s'établit à environ 148 millions de FCFA, détenu sur la société Green Hills Academy du Rwanda.

AUTRES ACTIVITES

Au cours de l'exercice 2008, le Fonds a maintenu un contact permanent avec les différents bailleurs de fonds et les promoteurs des projets en portefeuille. C'est ainsi que :

- le FSA a reçu une mission de revue conjointe BDEAC / BOAD au cours de laquelle les trois institutions ont fait l'état de leurs coopérations, passer en revue les dossiers communs et échanger sur leurs procédures et méthodes de travail ;
- La BDEAC a organisé, de concert avec le FSA, des journées portes ouvertes à Libreville au Gabon à l'intention des investisseurs et des banques gabonaises. A cette occasion, les deux institutions ont amplement exposé leurs produits et leurs modes opératoires à leurs interlocuteurs. Le Directeur Général du FSA a mis l'occasion à profit pour rencontrer les autorités de tutelle du FSA au Gabon ;
- Une Mission du FSA, conduite par le Directeur Général, a participé à la réunion organisée par le CREPMF, en juillet 2008 à Lomé, sur la réforme du système de garantie du marché financier et la notation des intervenants. Au cours de son séjour à Lomé, le Directeur Général du FSA a eu une séance de travail avec le Président de la BOAD au cours de laquelle ils ont passé en revue les dossiers communs et échangé à propos de la complémentarité des métiers de leurs deux institutions et la compréhension commune à avoir sur la garantie du FSA qui est un mécanisme de partage de risques avec les bailleurs de fonds ;
- Plusieurs missions de suivi du portefeuille ont été organisées en 2008 au Mali, en Côte d'Ivoire, au Burundi et au Sénégal.



ACTIVITES ADMINISTRATIVES

1. REFORMES INSTITUTIONNELLES

Le 20 décembre 2008 s'est tenu, dans les locaux du Fonds de Solidarité Africain à Niamey en république du Niger, le Conseil des Ministres de Tutelle du FSA. Au cours de cette réunion, les Ministres ont adopté des nouveaux textes de base (Accord révisé et Statuts) insufflant ainsi un nouveau dynamisme au Fonds. Les principales innovations introduites par ces nouveaux textes sont :

- l'extension de la gamme des produits du FSA notamment par :
 - o les prises de participation
 - o la gestion de fonds pour le compte de tiers ;
- l'ouverture du capital du Fonds à de nouveaux membres à l'effet d'avoir quatre catégories de membres :
 - o Etats Membres africains
 - o Etats Membres non africains
 - o Institutions publiques de financement du développement
 - o Personnes morales de droit privé ;
- La modification des organes du Fonds qui sont désormais :
 - o L'Assemblée Générale
 - o Le Conseil d'Administration
 - o La Direction Générale ;
- La reconnaissance au FSA des privilèges, immunités et exemptions fiscales reconnus aux Institutions Financières Internationales, dans tous les Etats Membres ;
- L'amendement de la procédure de prise de décision par la majorité qualifiée au lieu de l'unanimité ;
- La clarification des procédures d'entrée en vigueur et d'amendement des textes de base.

Concernant le capital, les nouveaux Statuts proposent sa restructuration comme suit :

- Le **Capital Autorisé** représente le montant plafond du capital du FSA. Il est reparti en **Capital Souscrit** (par les actionnaires du Fonds) et **Capital non Souscrit** (réservé aux futurs adhérents au FSA) ;
- Le **Capital Autorisé** comprend deux parties : le **Capital Appelable** et le **Capital Sujet à Appel** ;



- le **Capital Appelable** représente la portion du capital exigible qui est appelé par le Conseil d'Administration et libéré par les actionnaires dans des délais conformes aux dispositions de l'OHADA ;
- Le **Capital Sujet à Appel** ne peut faire l'objet d'appel qu'à titre exceptionnel, notamment en cas de difficultés du fonds à honorer ses engagements. Il constitue de ce fait une forme de garantie de la part des actionnaires.

Les nouveaux Statuts fixent le **Capital Autorisé** du Fonds à 150 milliards FCFA dont **20%** soit 30 milliards FCFA représentent le **Capital Appelable** et **80%** soit 120 milliards FCFA constituent le **Capital Sujet à Appel**.

Les nouveaux statuts disposent que les deux tiers (2/3), au minimum, du Capital Autorisé du FSA doivent être détenus par les Etats Membres Régionaux (Catégorie A).

2. ADMINISTRATION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les nouveaux Statuts du personnel ainsi que la nouvelle Grille des salaires, adoptés par le Conseil de Direction en novembre 2007, sont entrés en application dès janvier 2008.

La structure organisationnelle du fonds a été modifiée en mars 2008 suite à l'adoption d'un nouvel Organigramme par le Conseil de Direction en novembre 2008. Ainsi trois directions à savoir la Direction Financière et Comptable (DFC), la Directions des Opérations (DOP) et la Direction des Affaires Générales (DAG) ont été créées en lieu et place des Service des Opérations Financières et Comptable (SOFC), Service des Etudes et Projets (SEP) et Service de l'Administration Générale (SAG). Chaque Direction comprend deux Services.

Les différents Directeurs et certains Chefs de Service ont été nommés en mars 2008. La définition des missions et attributions des tâches des différentes directions et leurs services rattachés a été faite et mise en application par note de service du Directeur Général.

Concernant les mouvements du Personnel, le Fonds a vu le départ en avril 2008 d'un de ses cadres supérieurs, qui occupait le poste de Directeur des opérations, appelé par son pays pour faire partie de l'équipe gouvernementale.



L'effectif du personnel du FSA au 31 décembre 2008 s'élève à 34 Agents, repartis comme suit :

Répartition	Cadres Supérieurs	Cadres	Personnel de Collaboration	Personnel d'Exécution	TOTAL
Direction Générale	1	2	1	1	5
Direction des Affaires Générales	1	3	4	9	17
Direction Financière et Comptable	1	1	2		4
Direction des Opérations	3	2	3		8
TOTAL	6	8	10	10	34

3. PERFECTIONNEMENT

Des cadres du FSA ont assisté, au cours de l'année 2008, à des séminaires ci-après :

- Une séminaire sur le thème « **La sécurisation juridiques de la profession bancaire dans l'espace OHADA** », organisé par l'Association Africaine des Juristes de Banques, à Cotonou au Bénin du 16 au 19 avril 2008,
- Un séminaire sur le thème « **Structuration du financement des projets d'investissement** » organisé par l'African Trade Insurance (ATI) avec Euro Money Training, du 25 au 27 août 2008 à Nairobi, au Kenya.

L'ensemble du personnel Cadres et Agents de collaboration a participé à la formation sur les nouveaux logiciels informatiques IBIS de CERGI Banking Services : Comptabilité, Gestion Budgétaire, Gestion des Dépenses, Gestion des Immobilisations, Paie du Personnel, Gestion des Engagements.

4. GESTION DU PATRIMOINE

Dans le cadre de la maintenance du patrimoine immobilier du FSA, d'importants travaux de réhabilitation ont été effectués au Siège du FSA en 2008. Dans le cadre de la refonte du système informatique du FSA, du matériel informatique a été acquis, notamment deux serveurs, des onduleurs de grande capacité, des ordinateurs, portables, imprimantes et accessoires de réseau informatique.

Dans le double cadre de la migration informatique et l'arrêt des comptes 2008, il a été procédé à l'inventaire physique exhaustif du patrimoine du Fonds.



**SITUATION FINANCIERE
AU 31/12/2008**

BILAN AU 31/12/2008

ACTIF	MONTANTS NETS		PASSIF	MONTANTS NETS	
	2007	2008		2007	2008
OPERATIONS DE TRESORERIE & OPERATIONS INTERBANCAIRES	587 360 296	842 488 812	DETTES INTERBANCAIRES	2 480 511 815	1 731 520 092
- Caisse	3 953 372	4 119 831	OPERATIONS DIVERSES	3 462 721 336	3 476 445 854
- Avoirs en Banques	583 406 924	838 368 981	- Découverts bancaires	131 035	55 054 362
- Chèques à encaisser	0	0	- Créiteurs divers	405 957	615 747
			- Comptes d'ordres et divers	107 507 584	28 302 804
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	8 432 191 833	8 952 370 622	- Produits perçus d'avance	500 000	0
- Prêts au personnel	157 028 351	175 132 357	- Commissions d'aval perçues e d'avance	148 390 640	99 291 843
- Comptes d'ordre & divers	44 744 454	111 915 589	- Charges a payer	79 373 683	166 768 661
- Créances sur la clientèle	8 113 446 337	8 517 536 406	- Compte d'attente passif	3 126 412 437	3 126 412 437
- Allongements de durée de prêts	116 972 691	147 786 270	RESERVES ENGAGEES	3 900 492 090	1 565 405 028
OPERATIONS SUR TITRES & OPERATIONS DIVERSES	11 330 524 803	5 774 747 870	RESERVES AFFECTEES	98 119 393	98 119 393
- Titres de placements	11 130 613 327	5 546 832 474			
- Débiteurs divers	25 288 351	25 288 351	PROVISIONS POUR CHARGES	492 829 876	519 982 409
- Créances rattachées	173 030 253	200 903 391			
			PROVISIONS POUR RISQUES GENERAUX	0	1 435 814 802
- Comptes d'ordre & divers					
- Charges payées d'avance	0	0	RESERVES DISPONIBLES	1 484 061 557	2 421 405 387
- Compte d'attente actif	1 592 872	1 723 654	- Réserves libres		1 779 405 387
			- Réserves eng.allongt durée prêt		642 000 000
VALEURS IMMOBILISEES	772 422 893	737 567 844	CAPITAL	10 000 000 000	19 309 000 000
- Dépôts et cautionnements	4 805 500	4 805 500	- Capital appelé versé	9 165 692 188	9 509 215 133
			- Capital appelé non versé	834 307 812	9 799 784 867
Sous total immobilisations	767 617 393	732 762 344	RESULTAT NET	38 071 570	-4 450 732 950
- Immobilisations en cours	0	0	- Résultat de l'exercice en cours	38 071 570	-4 450 732 950
- Immobilisations d'exploitation incorporelles	3 192 682	0	- Résultat de l'exercice précédent	0	0
- Immobilisations d'exploitation corporelles	760 666 232	732 762 344			
- Immobilisations hors exploitation incorporelles	0	0			
- Immobilisations hors exploitation corporelles	3 758 479	0			
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	834 307 812	9 799 784 867			
- Actionnaires, capital non versé	834 307 812	9 799 784 867			
TOTAUX	21 956 807 637	26 106 960 015	TOTAUX	21 956 807 637	26 106 960 015



COMPTES DE RESULTATS AU 31/12/2008

RUBRIQUES	2007	2008	ECARTS	%
Produits sur opérations financières	474 020 037	9 265 446	-464 754 591	-98,05
* Intérêts sur créances interbancaires	325 825	524 299		
* Intérêts et produits sur titres de placements	473 694 212	8 741 147		
charges sur opérations financières	355 507 758	244 651 850	-110 855 908	-31,18
* Frais de gestion titres de placements				
* Autres charges bancaires	355 507 758	244 651 850		
Net des produits et charges sur opérations Financières	118 512 279	-235 386 404	-353 898 683	-298,62
Produits d'exploitation	1 809 888 551	928 672 120	-881 216 431	-48,69
* Commissions d'aval	771 244 168	597 221 619		
* Intérêts sur créances clientèle et personnel	4 705 803	4 936 953		
* Commissions d'engagements	210 785 792	145 091 232		
* Recettes diverses	6 000 000	6 500 000		
* Rémunération des allongements de durée de prêts	4 149 115	6 972 474		
* Intérêts des avals mis en jeu	813 003 673	167 949 842		
Frais généraux d'exploitation	970 838 537	1 212 987 057	242 148 520	24,94
* Frais du personnel	533 934 136	547 849 073		
* Autres frais généraux (frais de conseil de direction compris)	436 904 401	665 137 984		
Excédent brut d'exploitation	957 562 293	-519 701 341	-1 477 263 634	-154,27
Dotations aux amortissements	100 173 883	73 817 550	-26 356 333	-26,31
Résultat courant d'exploitation	857 388 410	-593 518 891	-1 450 907 301	-169,22
Produits et profits exceptionnels	27 190 983	7 363 771	-19 827 212	
Charges exceptionnelles et charges sur exercices antérieurs	274 208 661	22 579 282	-251 629 379	-91,77
Resultat exceptionnel	-247 017 678	-15 215 511	231 802 167	-93,84
Reprises de provisions et plus value de cession	446 003 916	1 177 092 845	731 088 929	163,92
* Provisions pour charges et risques	6 041 232	1 176 635 392		
* Produits et profits divers	529 492	457 453		
* Provisions pour dépréciations des titres de placements	437 833 602	0		
* Résultats sur cession d'éléments d'actif	1 599 590	0		
Provisions exceptionnelles	1 018 303 078	5 019 091 393	4 000 788 315	392,89
* Provisions pour charges et risques	0	0		
* Provisions pour créances douteuses ou litigieuses	0	574 636 144		
* Provisions pour intérêts sur créances douteuses ou litigieuses	944 660 546	0		
* Provisions pour frais de départ	73 642 532	46 897 554		
* Provisions pour dépréciation titres	0	4 397 557 695		
Net des amortissements et provisions exceptionnels	-572 299 162	-3 841 998 548	-3 269 699 386	571,33
Résultat net de l'exercice	38 071 570	-4 450 732 950	-4 488 804 520	-11 790,44

SYNTHESE DES COMPTES DU FSA CLOS AU 31 / 12 / 2008

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2008 clôturent le 30^{ème} exercice social du Fonds de Solidarité Africain.

Cet exercice se clôture avec un total de bilan de **26.106.960.015 FCFA** et un résultat net déficitaire de l'exercice qui s'élève à **4.450.732.950 FCFA**.

Deux faits marquants caractérisent les comptes de l'exercice 2008. Il s'agit d'une part, de la constitution d'importantes provisions à la fois pour la dépréciation des titres de placement et la couverture des engagements du Fonds et d'autre part, de l'augmentation du capital du FSA.

La crise financière mondiale a fortement affecté les avoirs détenus par le Fonds en titres de placement qui baissent d'un exercice à l'autre, passant de **11.130.613.327 FCFA** à **5.546.832.474 FCFA**.

Cette baisse est consécutive à la constitution d'importantes provisions pour dépréciation des titres de placement pour un montant de **4.397.557.695 FCFA** et la vente des titres au cours de l'exercice pour un montant de **1.600.500.313 FCFA**.

Le montant total des créances nées des garanties appelées nettes des provisions, passe de **8.113.446.337 FCFA** au 31 décembre 2007 à **8.517.536.406 FCFA** au 31 décembre 2008 suite aux décaissements intervenus sur les prêts en allongement de durée et sur des appels en garantie.

Au passif, les dettes interbancaires passent de **2.480.511.815 FCFA** au 31 décembre 2007 à **1.731.520.092 FCFA** au 31 décembre 2008 suite au remboursement partiel des emprunts.

A la suite de la décision des Ministres de tutelle réunis à Niamey le 20 décembre 2008, le capital du Fonds a été augmenté passant de **10** à **20 milliards de FCFA** souscrits par les Etats membres actuels.

En comptes de résultat, les produits d'exploitation de l'exercice s'élèvent à **937.937.566 FCFA** tandis que les charges s'établissent à **1.457.638.907 FCFA** dégageant un excédent brut d'exploitation déficitaire de **519.701.341 FCFA**.

La baisse des produits d'exploitation s'explique par :

- la baisse des produits sur opérations financières ;
- la diminution des commissions d'engagement et commissions d'aval ;
- la baisse des intérêts sur aval mis en jeu.



Le résultat courant d'exploitation passe de **857.388.410 FCFA** en 2007 à **-593.518.891 FCFA** en 2008.

Après constitution des provisions, le résultat net de l'exercice 2008 connaît une importante baisse par rapport au résultat de l'exercice 2007 en passant de **38.071.570 FCFA** à **-4.450.732.950 FCFA**.

En hors bilan, l'encours des garanties passe de **75.362.509.558 FCFA** au 31 décembre 2007 à **64.723.464.902 FCFA** au 31 décembre 2008.

La baisse des encours de garantie résulte du remboursement anticipé de certains concours d'une part et de la baisse des nouveaux engagements en garantie d'autre part.



SYNTHESE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Tél : 33 33 31 34
Fax : 33 33 34 79

B.P. 12 498
Nîmes (34) 01

Audit Comptable aux Comptes
Expertise Comptable et Conseil

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2008

Monsieur le Président du Conseil de Direction,
Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la 74^{ème} session du Conseil de Direction en date des 21 et 22 novembre 2007, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des états financiers annuels du Fonds tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par la direction du Fonds. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I - Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après :

Nous certifions que les états financiers annuels du Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de Solidarité Africain à la date du 31 décembre 2008.



Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci dessus, nous portons à votre connaissance que nous avons fait des observations au Conseil de Direction sur la politique de provisionnement des appels en garantie et sur l'exploitation des données de l'inventaire physique des immobilisations réalisé à la clôture de l'exercice 2008.

II - Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données.

Fait à Niamey, le 6 mai 2009.

Le Commissaire aux Comptes



Hadi GONI BOULAMA



NOTE SUR LES METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

1. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Les comptes annuels du Fonds de Solidarité Africain (FSA), sont établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Bancaire (PCB) applicables aux banques et établissements financiers des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ainsi qu'aux principes et méthodes comptables généralement admis dans la profession bancaire au sein de l'UEMOA.

2. POLITIQUE D'AMORTISSEMENT

Les immobilisations acquises par le Fonds font l'objet de dépréciation selon un plan d'amortissement.

Les amortissements pratiqués ou la politique d'amortissement est basée sur les taux annuels suivants :

- Logiciel	20 %
- Matériel de bureau et de logement	20 %
- Mobilier de bureau	10 %
- Matériel roulant 4 roues et 2 roues	33 %
- Bâtiments	2 %
- Agencements et installations	33 %

3. PROVISION POUR DEPART A LA RETRAITE (art. 10-2 du statut du personnel)

Le Fonds constitue une pension pour retraite du personnel. Cette pension est égale à 1 mois de salaire par année de présence. A la clôture de chaque exercice, il est constitué une provision égale à 1/12^{ème} des salaires versés dans l'année.

4. PROVISION COMPLEMENTAIRE POUR DEPART A LA RETRAITE

Le Fonds constitue également une pension complémentaire pour la retraite du personnel. Cette pension est égale à 17,60 % du salaire brut annuel dont 1/3 à la charge de l'employé et 2/3 à la charge de l'employeur.



5. OPERATIONS SUR LES TITRES DE PLACEMENT

Le Fonds possède des titres de placement dont la gestion est confiée à des institutions financières spécialisées. En fin d'exercice, il est procédé à une évaluation de ces titres aux derniers cours de cotation des titres et les plus ou moins values sont comptabilisées.

6. INTERETS DES PLACEMENTS ECHUS ET NON ENCAISSES A LA FIN DE L'EXERCICE

Les intérêts du dernier trimestre sur la trésorerie déposée sur les comptes rémunérés, les intérêts des titres de placements non encaissés à la fin de l'exercice sont comptabilisés en produits à recevoir jusqu'à l'encaissement effectif desdits produits.

7. PROVISIONS POUR RISQUES GENERAUX

Les provisions pour risques généraux sont des provisions destinées à couvrir les risques liés aux engagements du FSA en garantie. Ces engagements sont comptabilisés en hors bilan.

Les taux de provisionnement appliqués aux différents engagements, fonction des résultats de la cotation du portefeuille (résolution n° 225/SEP/CD 73 du 28 juin 2007) qui classe les engagements en cinq catégories (A, B, C et D) en fonction du risque, sont :

Catégorie du risque	Taux de provisionnement
A	2%
B	3%
C	4%
D	5%

8. GARANTIES MISES EN JEU ET PROVISIONS SUR CREANCES IMPAYEES

Lorsqu'il est fait appel de la garantie du FSA, les sommes appelées et effectivement décaissées sont inscrites au débit du compte « créances en souffrance ». L'engagement est alors proportionnellement annulé dans la rubrique du hors bilan et est inscrit à l'actif du bilan.



Pour les besoins de provisionnement, les « créances en souffrance » sont classifiées ainsi qu'il suit :

a) Créances douteuses

Les créances douteuses sont celles qui datent de moins de six (6) mois, correspondant à leur délai conventionnel de règlement.

b) Créances litigieuses

Les créances litigieuses sont les créances ayant dépassé le délai conventionnel de règlement de six (6) mois mais dont la durée est inférieure à douze (12) mois.

c) Créances contentieuses

Les créances contentieuses sont les créances ayant une durée supérieure à douze (12) mois.

d) Créances courantes

Les créances douteuses, litigieuses ou contentieuses ci-dessus deviennent des **créances courantes** si elles font l'objet d'un accord de règlement conclu entre le débiteur et le FSA assorti d'un échéancier de remboursement et que le Fonds a l'intime conviction que l'échéancier sera respecté.

Les taux de provisionnement applicables aux différentes classes de créances sont :

Classification	Taux minimum applicable
Créances douteuses	20%
Créances litigieuses	50%
Créances contentieuses	100%

Pour les créances devenues courantes, il pourrait être procédé à la reprise partielle ou totale des provisions constituées en fonction de l'appréciation motivée des chances de recouvrement effectif de la créance.

Facteurs d'atténuation

Les facteurs d'atténuation¹ ci-après sont pris en compte dans la constitution des provisions sur les créances en souffrance :

¹ Identiques à ceux édictés dans l'**Instruction 94-05 de la BCEAO** réglementant le provisionnement bancaire dans la zone UEMOA.



- Pour les créances couvertes par une garantie de l'Etat et ses démembrements, la constitution de provisions est facultative. Le FSA pourrait procéder sans obligation à la constitution progressive de provisions, à hauteur de la créance, sur une durée ne pouvant excéder cinq ans, lorsqu'une inscription correspondante n'est pas effectuée dans le budget de l'Etat. Ces provisions pourront faire l'objet de reprise dès qu'une inscription correspondante est effectuée au budget de l'Etat ;
- Les créances non couvertes par des sûretés réelles doivent être provisionnées à 100% au cours de l'exercice pendant lequel elles sont déclassées en créances contentieuses ;
- Pour les créances couvertes par des sûretés réelles, la constitution de provisions est facultative au cours des deux (2) premiers exercices. La provision doit couvrir au moins 50% du total des risques au terme du troisième exercice et 100% au terme du quatrième exercice ;
- Les intérêts sur créances non réglés, portés au crédit du compte de résultat, doivent être provisionnés à due concurrence.

9. COMMISSIONS ET INTERETS SUR GARANTIE NON ENCAISSES

Le FSA perçoit deux catégories de commissions : les commissions d'engagement et les commissions d'aval.

Les commissions d'engagement sont constatées en produits au titre de l'exercice au cours duquel l'engagement de garantie a été donné.

Au 31 décembre, les commissions d'aval du dernier trimestre ou semestre courues mais non échues ou versées, font l'objet d'un décompte dont le montant est comptabilisé en produits par la contrepartie du compte produits à recevoir.

10. CHARGES A PAYER OU DETTES A PAYER

Les charges afférentes à l'exercice clos, engagées et non réglées, sont inscrites en compte « Charges à payer » ou en « Dettes fournisseurs ».



RESOLUTIONS DU CONSEIL DE DIRECTION

RESOLUTION N°279/CD 77 RELATIVE A L'APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2008

Le Conseil de Direction, ayant pris connaissance des états financiers de l'exercice 2008 et entendu la lecture des rapports du Commissaire aux comptes, approuve les comptes financiers de l'exercice clos le 31/12/2008, faisant ressortir un total de bilan de **26.106.960.015 FCFA** et un résultat net déficitaire de **4.450.732.950 FCFA**.

RESOLUTION N°280/CD 77 RELATIVE A L'AFFECTATION DU RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2008

Le Conseil de Direction décide d'affecter le résultat net déficitaire de l'exercice 2008 d'un montant de quatre milliards quatre cent cinquante millions sept cent trente deux mille neuf cent cinquante (**4.450.732.950**) **FCFA** en report à nouveau.

RESOLUTION N°281/CD 77 RELATIVE AU QUITUS A LA DIRECTION GENERALE

Le Conseil de Direction, après avoir approuvé les états financiers de l'exercice 2008 et le rapport d'exécution du budget 2008, donne quitus à la Direction Générale pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2008.

RESOLUTION N°282/ CD 77 RELATIVE A LA DECHARGE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Conseil de Direction, après avoir entendu les rapports du Commissaire aux Comptes, lui donne décharge pour son mandat au titre de l'exercice 2008.

